



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

VILLAGEOISES DE SOLEIL SUR VILAINE – Constitution de société

Référence : L008544

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 11 mars 2022 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 03/03/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

CENTRALES VILLAGEOISES DE SOLEIL SUR VILAINE

Siège social : La Chatterie, 35690 ACIGNÉ Capital : 3.000€ Objet : L'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite Le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies Toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement. Président : M. Michel OLLIVIER, La Chatterie, 35690 ACIGNÉ. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Il y a 4 collèges de vote. Chaque associé possède une voix dans son collège. Clauses d'agrément : L'admission d'un nouvel actionnaire est soumise à l'approbation du conseil de gestion Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES

[Consulter cette annonce en ligne](#)